

Période de Formation en Milieu Professionnel (PFMP-Stage) de 2nde SAPAT

Objectifs des stages de 2nde SAPAT (Issus du référentiel)

Ces stages contribuent à l'acquisition des pratiques professionnelles en lien avec la certification du BEPA. En raison de l'âge des élèves en seconde professionnelle et pour permettre une découverte progressive des réalités du secteur, les périodes de formation en milieu professionnel ont lieu obligatoirement en structures avec des activités relevant de l'environnement de la personne : **restauration, entretien du linge et des locaux, animation, aide aux déplacements**. Cette étape constitue une première approche du contexte particulier dans lequel s'exercent les activités de services aux personnes, en particulier de l'importance de la dimension relationnelle.

Structures de stages

Les périodes de formation en milieu professionnel relatives au secteur des services aux personnes doivent s'effectuer auprès de deux types de publics :

- ✓ la petite enfance et l'enfance (de 0 à 6 ans). *Exemples de structures : crèches, micro-crèches, MAM, haltes garderies, écoles maternelles, Structures d'hébergement de loisirs (3-6 ans), Structures d'accueil pour personnes handicapées (IME, IEM, ...)*
- ✓ un autre public fragile, (personnes malades, personnes handicapées, personnes âgées dépendantes...). *Exemples de structures : Hôpitaux, cliniques, Établissements Hospitalier Pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD), Structures d'accueil pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer, Accueil de jour(...). Exemples de services : Agent de restauration, ASH (lingerie, entretien des locaux, animation), ...*

Dates de stages

- ✓ du 29 Octobre au 9 Novembre 2018 (sauf le lundi 5 Novembre) – **Stage 1**
- ✓ du 18 Février au 1^{er} Mars 2019 (sauf le vendredi 22 février) – **Stage 2**
- ✓ du 24 Juin au 12 Juillet 2019 (sauf les vendredis 28/06 et 5/07) – **Suite stage 1 ou 2/ ou stage 3**

Le choix du stage du 24/06 au 12/07 est libre et vous permet d'avoir une expérience plus importante sur une des deux structures choisies ou de découvrir une nouvelle structure.

Expérimentation 2018/2019 : Le lundi 5/11, les vendredis 22/02, 28/06 et 5/07 sont des périodes scolaires. Vous revenez sur le lycée pour des cours de modules professionnels permettant également de faire le lien stage/lycée, d'approfondir le lien théorie/pratique, d'avancer les travaux demandés sur les stages et d'identifier les éléments manquants.

Conventions : A compléter en 3 exemplaires (vous, votre représentant légal puis la structure puis à remettre à votre professeur principal) ou 4 exemplaires dans le cadre d'une école maternelle.